

# MISE A DISPOSITION AU PUBLIC



## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE VIRE NORMANDIE

(COULONCES, VIRE, VAUDRY, ROULLOURS, TRUTTEMER-LE-GRAND, TRUTTEMER-LE-PETIT, MAISONCELLES-LA-JOURDAN, SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE-LA-LANDE-VAUMONT)

Par arrêté A-2022-8 le 11 juillet 2022, Monsieur le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de Vire Normandie. Par délibéré, le conseil communautaire du 23 juin 2022 a défini les conditions de mise à disposition au public :

La mise à disposition au public se déroulera pendant 30 jours consécutif, du **vendredi 26 août 2022** au **lundi 26 septembre 2022** :

- A l'**Hôtel de Ville de Vire Normandie** – 11 rue Deslongrais – 14500 VIRE NORMANDIE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- Au **siège de l'Intercom de la Vire au Noireau** – 20 rue d'Aignaux – 14500 VIRE NORMANDIE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre prévu à cet effet ou les adresser par écrit pendant cette même période à M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau – 20 rue d'Aignaux – 14500 VIRE NORMANDIE.

A l'issue du délai imparti, le registre sera clos et signé par Monsieur le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau. Le bilan de la mise à disposition au public sera présenté en conseil communautaire qui adoptera par délibération le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Vire Normandie en tenant compte, le cas échéant, des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public.